

Rubriques ICPE – DDAE Déchèterie de Lusignan

N° rubrique	Alinéa	Intitulé	Détail installation	Classement	Rayon affichage
2710	1.a)	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. Dans le cas de déchets dangereux, la quantité de déchets susceptible d'être présents dans l'installation étant supérieure à 7 tonnes.	Détail déchets dangereux réceptionnés : -6,8 tonnes de déchets dangereux (dont alvéole DEEE de 40 m³). -25 tonnes de déchets d'amiante lié Soit 31,8 tonnes au total	A	1
2710	2.a)	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. Dans le cas de déchets non dangereux, le volume de déchets susceptible d'être présents dans l'installation étant supérieur ou égal à 300 m³.	Détail déchets non dangereux réceptionnés : -Gravats : 70 m³ -Déchets verts : 140 m³ -Verre : 40 m³ -Cartons : 75 m³ -Ferrailles : 75 m³ -Bois A et B : 42 m³ -Meubles / DEA : 42 m³ -Plastiques : 42 m³ -Encombrants : 100 m³ -Pneus : 30 m³ -Papiers : 30 m³ -Polystyrène : 25 m³ Soit 711 m³ au total	E	-

2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :			
	2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha : 1ha 22a 31ca			
				(D)